

## LES RÉACTIONS À UNE «

Engagées le 24 janvier dernier, les négociations concernant « la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme » ont débouché sur une « position commune » le 9 avril 2008, de CGT, CFDT, Medef et CGPME.

Jean-Marie Pernot, chercheur, invité par le CDFN de la FSU s'est livré à une analyse de la situation : « La position commune contient entre autres trois principes qui sont au centre.

Le premier c'est l'élection régulière comme fondement de la légitimité des syndicats. Donc cette légitimité ne reposera plus sur le fait d'être sur une liste gérée par l'Etat et plus ou moins actualisée tous les 10, 20 ou 30 ans.

Le deuxième principe fort, c'est celui des seuils.

C'est-à-dire que pour pouvoir prétendre à représenter des salariés dans une négociation, il faudra avoir recueilli un nombre suffisant de suffrages, 10 % dans les entreprises, 8 % dans les branches, tout ça n'est pas encore complètement calé. Mais le principe des seuils est un changement important puisque aujourd'hui il suffit d'être sur la liste pour pouvoir signer un accord dans une entreprise, même tout seul, aussi minoritaire soit-on.

C'est un changement radical. Et le troisième point c'est la nécessité de construire des majorités pour valider des accords. Le texte parle de 30 %, mais on sait très bien que la dynamique actuelle est engagée vers l'accord majoritaire quelque soit la période intermédiaire qu'il faut pour y parvenir.

Ces trois principes sont à mon sens les plus importants aussi parce qu'ils font système, c'est-à-dire qu'ils se conditionnent entre eux... Ça va conduire à une sélection darwinienne dans le champ syndical ».

*Nous avons demandé à Gérard Aschiéri, SG de la FSU, et à Pierre Khalifa, SN de Solidaires, de nous donner une première réaction.*

JEAN-MICHEL DREVON



Gérard, Annick et Pierre en 1<sup>re</sup> ligne...

PHOTOS: M. MIGNON

## CONTRIBUTION DE PIERRE KALFA

## « Lier défense des salariés et transformation sociale »

La « position commune » sur la représentativité est plus qu'insatisfaisante. Tout d'abord, la représentativité interprofessionnelle est mesurée en laissant de côté des millions de salarié-es : la Fonction publique n'est pas prise en compte ainsi que des millions de salarié-es du secteur privé là où les seuils ne permettent pas d'avoir d'élections CE ou même DP. Constatons aussi que cet accord ne donne aucun droit nouveau pour les salarié-es des petites entreprises, alors même que cela aurait dû être une question centrale pour un développement de la présence syndicale dans le privé. Il y a là une volonté évidente de relativiser le poids de certaines organisations syndicales.

De plus, au lieu de mesurer la représentativité nationale dans le secteur privé par une élection générale, comme les prud'homales, elle est calculée sur le cumul de la représentativité dans les branches, avec en plus un seuil relativement élevé, ce qui aura pour conséquence d'écarter un certain nombre d'organisations. La base de ce calcul repose sur les élections professionnelles, les CE, qui concernent seulement 5 200 000 salarié-es inscrits à ces élections alors que les élections prud'homales concernent 16 400 000 salarié-es inscrits lors des prud'homales de 2002.

D'autres points posent aussi problème. La question des accords majoritaires est loin d'être tranchée et il est probable que le seuil de 30 % perdure des années, ce qui amènera à une remise en cause de nombre de droits des salariés dans les entreprises. Si la possibilité d'une présentation au 1<sup>er</sup> tour des élections professionnelles est affirmée, elle est soumise à la condition d'une ancienneté de deux ans pour l'organisation syndicale dont on ne sait pas si elle s'applique au niveau de l'entreprise ou au niveau interprofessionnel. Enfin la possibilité, dans les petites entreprises, de conclure un accord avec des délégués du

personnel ouvre la voie, en l'absence de présence syndicale, à toutes les manipulations patronales.

Cet accord constitue, de fait, un Yalta syndical entre la CGT et la CFDT pour se partager la représentation des salariés au niveau interprofessionnel. Il aura sans aucun doute des conséquences sur la structuration du champ syndical. Mais on ne peut se satisfaire de raisonner simplement en terme d'appareil. D'autres questions doivent être prises en compte, en particulier le type de syndicalisme que nous voulons faire vivre et la question des stratégies à mettre en œuvre. L'Union syndicale Solidaires refuse une conception du syndicalisme qui se satisferait d'un aménagement à la marge des conditions existantes ou qui se contenterait d'accompagner les projets patronaux ou gouvernementaux. Elle défend un syndicalisme qui tente de lier étroitement la défense des revendications quotidiennes des salariés à la perspective d'une transformation en profondeur de la société, avec comme première exigence une répartition de la richesse produite plus favorable aux salariés. C'est en fonction de cette perspective que la question des stratégies, c'est-à-dire de la meilleure façon de créer les rapports de forces nécessaires, doit être discutée et, dans ce cadre, la question de l'unité d'action.

L'Union syndicale Solidaires a toujours affirmé depuis sa création que son existence n'était pas une fin en soi, mais un outil pour peser dans le débat syndical, travailler à une recomposition du champ syndical afin que le syndicalisme soit à la hauteur des enjeux actuels et réponde aux besoins des salariés en terme de revendications, de pratique syndicale et de perspectives de transformation sociale. Les nouvelles règles de représentativité ouvrent une période nouvelle pour le syndicalisme. Dans cette situation, le débat sur l'avenir doit s'engager sans tabou. L'Union syndicale Solidaires y est prête. ●

# POSITION COMMUNE » ?

## CONTRIBUTION DE GÉRARD ASCHIERI

### « Rendre crédibles des cadres unitaires »

► **EE :** Jean-Marie Pernot nous a dit qu'avec la position commune, « la question des alliances redeviendra centrale. Il est probable que les nouvelles règles soient un puissant moteur de transformation du syndicalisme français ». Partages-tu cette analyse de la position commune ?

Gérard Aschieri : Oui je suis assez d'accord sur l'idée générale. Si nous nous battons depuis longtemps pour de nouvelles règles, c'est parce que les règles actuelles figent la situation et sont responsables d'un syndicalisme non seulement divisé mais dont les composantes sont en conflit permanent. Il me semble qu'il faut voir de près ce qui peut susciter des transformations et quel type de transformations. Evidemment, l'évolution des règles de représentativité et le fait de fonder celle-ci sur le vote libre des salariés (même si on peut légitimement débattre du choix du type d'élection de référence ou des conditions de candidature) va obliger chacun à rendre des comptes et à partir de là sortir du « chacun pour soi » car l'aspiration à l'unité est toujours grande chez les salariés. Mais au delà il y a deux façons

de pousser à l'unité. La première c'est de mettre des seuils. Cela va pousser à des restructurations d'appareils au risque d'avoir des démarches bureaucratiques qui font passer au second plan et les valeurs de chacun et les revendications et l'avis des salariés. La seconde, beaucoup plus intéressante et porteuse d'avenir selon moi, c'est l'accord majoritaire en voix : ce dispositif poussera à du travail en commun sur des sujets précis permettant de dégager des positions majoritaires et c'est bien plus proche de la démarche syndicale que nous avons toujours défendue. La faiblesse de la « position commune » est sans doute d'avoir privilégié la première en renvoyant la mise en œuvre concrète de la seconde à une date indéterminée. Un des mérites du relevé de conclusions dans la Fonction publique est au contraire d'avoir fixé une échéance proche. Et d'ailleurs, ce relevé doit beaucoup à une positionnement convergente de FSU - CGT - Solidaires, rejoints (à partir d'autres a priori) par la CDFP.

► **EE :** A ton avis qu'est-ce que cela peut changer ou du moins poser comme nouvelle ques-

tion pour la FSU et sa conception du syndicalisme ?

GA : Pour la FSU qui se définit comme « unitaire », cette situation nouvelle me semble valider assez largement notre conception du syndicalisme. Nous avons au cours de notre histoire multiplié les tentatives pour créer sous une forme ou une autre des cadres unitaires (cf. le CLUI proposé à La Rochelle) respectant l'identité et les spécificités de chacun et permettant de travailler ensemble. Ces projets ont toujours échoué car refusés par les organisations dont la présomption de représentativité leur permettait de continuer à exister sans les autres. Je pense – aujourd'hui à titre purement personnel – que nous avons peut être l'occasion de rendre crédible et attractif ce type de projet. A condition bien sûr que nous fassions preuve d'un peu d'audace et d'imagination et que les logiques bureaucratiques ne l'emportent pas dans le mouvement syndical. En tout cas, il me semble que notre prochain congrès devra en débattre. ●



Jean-Michel Drevon. (trois pastis ?)

## Jouer chacun sa partition est devenu intenable...

Si l'on peut partager largement les critiques faites à la « position commune » par Solidaires, et même y ajouter ce que disait Pernot s'interrogeant sur le revirement du MEDEF : « Quel est le projet de leur part ? Je crois tout simplement que la logique est de pouvoir défaire par l'accord les règles qui ensèrent encore le contrat de travail ». Il reste que

la question de l'avenir du syndicalisme français, et celui de la FSU, étaient et restent posées.

Pour la FSU, un premier élément sera son résultat aux élections de la territoriale le 6 novembre. Tout doit être fait pour que la FSU fasse un score honorable. Le moins que l'on puisse dire c'est que nous n'en prenons pas tous les moyens. Mais même dans le cas d'une existence dans la FPT, la FSU ne sera que la 4<sup>ème</sup> (si on dépasse l'UNSA) ou la 5<sup>ème</sup> fédération dans les trois FP, sans existence sur le champ interprofessionnel (retraite, protection sociale, code du travail...)

On voit depuis plusieurs mois que la FSU ne fait plus partie,

pour les observateurs, la presse, de la « cour des grands ». Elle est confinée à sa Fonction publique d'État et pour tout dire à sa représentativité enseignante. Une situation devenue intenable pour le projet que nous avons eu.

Toutes les confédérations seront amenées à tirer les bilans des élections prud'homales de décembre 2008. Autant dire qu'en janvier 2009, toutes les cartes seront sur la table. Solidaires qui avait l'objectif de dépasser les 5 % aux prud'homales devra réexaminer sa stratégie à la lumière de la « position commune ».

De fait la FSU, Solidaires mais aussi la CGT, dans une toute autre situation, ont entériné depuis ces dernières années le blocage de la situation. Chacun jouant sa partition.

Poursuivre est maintenant mortifère. Il est urgent d'engager des démarches publiques, vers les uns comme vers les autres pour sortir d'une spirale qui sinon nous ramènera à terme vers une « petite FEN enseignante » sans réel intérêt.

Les questions sont ouvertes et les réponses difficiles. Ouvrons ce débat. Les journées d'étude de l'EE en seront un des moments. ●

JEAN-MICHEL DREVON